

FISONG 2012 Eau et assainissement

Assainissement, déchets, hygiène : mécanismes pérennes et compétences locales

Note de cadrage suite à la 1^{re} réunion d'échanges

Contexte

Ces dernières années, en particulier depuis 2008, déclarée « Année internationale de l'assainissement » par l'ONU, l'assainissement a pris de l'importance dans les stratégies sectorielles et est mieux pris en considération par la classe politique.

Il demeure néanmoins largement sous-financé et très en retard sur sa cible OMD.

En outre, l'appropriation et la gestion sur le long terme des ouvrages, qu'ils soient privés ou collectifs, est souvent déficiente, à tel point qu'une part importante des financements de projets doit être consacrée à leur réhabilitation plutôt qu'à la création d'infrastructures nouvelles.

Enfin, la focalisation de la cible OMD sur un indicateur d'accès uniquement n'a pas contribué à la bonne prise en considération de l'assainissement liquide en tant que filière intégrant également la collecte, le traitement et la valorisation des boues.

Ce constat s'applique également à la gestion des déchets solides: si la pré-collecte parvient parfois à être financée par les populations qui y voient un intérêt immédiat pour l'amélioration de leur cadre de vie, la collecte, le stockage, et la valorisation des déchets demeurent en revanche peu organisées dans la plupart des pays du Sud.

Constatant la lenteur des progrès (particulièrement en Afrique subsaharienne) et l'insuffisance des financements issus des budgets nationaux et de l'aide internationale, la communauté du développement s'est intéressée (i) au déploiement de stratégies progressives permettant aux populations de grimper « l'échelle de l'assainissement » marche après marche grâce à des technologies à faible coût adaptées à chaque contexte et (ii) aux méthodes de mobilisation sociale permettant d'accroître la contribution des ménages, aussi bien financière qu'en nature, dans le but d'augmenter l'effet de levier des financements publics et internationaux.

A l'extrémité du spectre des démarches allant dans ce sens, l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) a émergé il y a une dizaine d'années. Il érige en principe l'absence de toute subvention aux infrastructures et vise essentiellement à faire gravir la première marche de l'échelle, c'est-à-dire la fin de la défécation à l'air libre (FDAL). Initié au Bangladesh, l'ATPC a désormais prouvé qu'il pouvait aussi s'appliquer en Afrique.

Il demeure néanmoins problématique car les solutions techniques mises en œuvre par les populations ne permettent pas toujours d'isoler correctement les agents pathogènes. L'impact positif sur la santé peut de ce fait être compromis et les ouvrages réalisés ne sont donc pas toujours comptabilisables au titre de « l'accès amélioré » visé par la cible OMD.

Définition du périmètre des propositions

Les projets innovants pourront être menés dans tout milieu (urbain, périurbain, semi-urbain ou rural).

Ils pourront concerner soit l'assainissement liquide, soit les déchets solides, ou les deux de manière intégrée dans le même projet.

Ils se concentreront sur les 14 pays pauvres prioritaires de la coopération française (Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), sans exclure la possibilité d'échanges et de comparaisons avec des processus d'innovation conduits dans d'autres géographies

Les projets peuvent inclure des actions de plaidoyer mais ne peuvent se limiter à cette dimension : ils doivent inclure a minima un volet de mise en œuvre pilote sur le terrain, dont les résultats pourront être quantifiés et évalués.

La durée moyenne d'un projet est de trois ans. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles ne pourront excéder 5 ans et une évaluation d'impact à mi-parcours sera alors obligatoire. Cette évaluation devra être intégrée au plan de financement et au pilotage du projet.

La capitalisation est considérée comme un objectif important de ces projets innovants.

Le dispositif FISONG est destiné à des ONG dotées des capacités et outils nécessaires à la conduite de processus d'innovation et de concertation avec les responsables sectoriels de l'AFD (problématisation, conception, expérimentation, évaluation, capitalisation, diffusion, passage à l'échelle...) dans des domaines de compétences spécialisées. Les ONG peuvent être françaises ou internationales, et s'appuyer autant que faire se peut sur des partenaires des pays d'intervention. Les projets en consortium entre plusieurs ONG sont encouragés. Cela facilitera en particulier leur capitalisation et les possibilités de passage ultérieur à une plus grande échelle.

L'approche genre devra être prise en compte à toutes les étapes des projets proposés. Des lignes directrices seront proposées dans un document séparé.

Objectifs innovants recherchés par cette FISONG

Les propositions ci-dessous ne sont nullement limitatives. Néanmoins l'inclusion d'une démarche innovante dans les propositions est indispensable au regard des objectifs des FISONG.

Il est entendu que l'innovation peut porter sur des dimensions très variées (techniques, institutionnelles, financières, méthodologiques, liées aux possibilités de passage à l'échelle, à la pérennisation à l'issue du projet, à la fiscalité, à l'approche sanitaire ou sociale retenue, à la prise en compte du contexte culturel y compris les rapports de genre, à la mesure de l'impact socio-économique ou sanitaire sur les femmes et les hommes, à l'implication d'acteurs « hors secteur » tels que ceux de la santé ou de la recherche, etc.).

L'innovation devra être recherchée dans le respect des politiques sectorielles nationales (en particulier les normes). Les projets s'inscriront aussi dans la « Stratégie sectorielle Assainissement des eaux usées » française, définie par le Document d'orientation stratégique qui a été adopté par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) en décembre 2008.

▪ Utilisation optimale de la subvention

Les projets soumis rechercheront un effet de levier financier par la mobilisation effective des bénéficiaires, des autorités locales et nationales, et des acteurs privés du secteur mais aussi par l'apport de financements complémentaires des ONG elles-mêmes ou d'autres bailleurs de fonds.

▪ Financements innovants

L'utilisation des fonds se fera autant que possible à travers des schémas de financement innovants. En particulier, dans le cas d'une contribution du projet au financement des infrastructures, des approches évitant les subventions directes seront recherchées, telles que :

- des financements indirects, basés sur les résultats (OBA), à destination des entrepreneurs et fournisseurs de matériels, non visibles par les bénéficiaires afin de ne pas compromettre la dynamique d'appropriation

- des outils de microfinance pour faciliter l'investissement des ménages, soit en lien avec un IMF, soit à travers un fonds renouvelable (*revolving fund*) logé au sein du projet. La mise en place d'outils axés sur l'investissement des ménages nécessitera une approche genre.

L'innovation financière peut également porter sur le recours fait à la fiscalité locale ou nationale, sur les bénéficiaires contributeurs (exemple : prendre en compte les propriétaires et non pas seulement les ménages, différencier les possibilités et contraintes budgétaires des femmes et les hommes), etc.

Ainsi, une approche complète mobilisant les « 3-T » (Tarifs, Taxes – locales ou nationales –, Transferts en don) sera recherchée.

▪ **Prise en compte de l'ensemble des filières assainissement et déchets**

De multiples expériences, aussi bien pour l'assainissement individuel que pour la gestion de la pré-collecte, ont été pertinentes et efficaces pendant la phase du projet mais se sont heurtées à l'absence de prise en compte de la filière aval. Les projets qui prennent en compte l'ensemble de la filière depuis la pré-collecte jusqu'au traitement ou la valorisation effective des déchets seront favorisés.

▪ **Appui à l'entrepreneuriat privé**

L'émergence d'acteurs professionnels proposant une offre de services de qualité et adaptée sera appuyée autant que possible. Cet appui s'intéressera à l'ensemble de la filière :

- en amont, aux fournisseurs de matériels (dalles, superstructures...) et aux entrepreneurs, maçons, etc. ; pour les déchets solides : aux entreprises de précollecte, collecte.
- en aval, aux entreprises de vidange, de transport, de traitement et de valorisation des boues ; pour les déchets solides : aux initiatives privées de recyclage, valorisation, et aux entreprises exploitant les décharges finales.
- en amont et en aval, promotion du développement de l'entrepreneuriat féminin et de la création d'emplois pérennes et décents pour les femmes et les hommes

▪ **Coordination avec les autorités publiques locales ou nationales**

L'assainissement liquide et solide s'inscrivent dans des politiques publiques et ne trouvent leur pérennité qu'à travers la mise en place de financements récurrents de ces filières, adaptés aux coûts de fonctionnement. Ceci est particulièrement vrai pour la partie aval des filières, à savoir la collecte et le traitement des déchets et boues de vidanges. Les projets retenus dans le cadre de cette FISONG devront donc impérativement proposer un cadre pérenne de financement de la filière, dans lequel les autorités publiques en charge de l'assainissement seront parties prenantes.

L'implication des autorités publiques locales pourra se faire aussi sous d'autres formes : élaboration de schémas de programmation, formations, équipements, articulation avec des projets déjà existants sur leur territoire...

▪ **Prise en compte et professionnalisation du secteur informel**

Dans la plupart des pays, la pré-collecte des déchets ou la collecte des boues de vidanges ont été prises en charge par un secteur informel qui s'est substitué aux organisations publiques défaillantes. Seront favorisés les projets qui permettent une professionnalisation et pérennisation des organisations informelles existantes, par exemple à travers la création d'un système de régulation ou de fédération des organisations, la gestion des conflits entre associations, la création d'emplois formels. L'élaboration de plans sociaux permettant de prendre en considération les risques d'éviction des acteurs informels dans le cadre de professionnalisation des filières est une démarche à favoriser.

Les projets devront tenir compte de l'approche genre dans la professionnalisation du secteur informel. Ils devront reconnaître et appuyer le rôle que jouent les associations de femmes, encourager et promouvoir la participation des femmes dans les organisations mixtes et œuvrer pour la création d'emplois formels équitables et décents pour les deux sexes.

▪ **Articulation entre création de la demande et promotion de l'offre**

Le bon enchaînement entre une démarche d'IEC créant la demande en équipement (telle que l'ATPC) et la promotion d'une offre de produits et de services répondant à cette demande en termes de coût et de qualité est délicate. Si l'offre est promue trop tôt ou si elle est trop financée par le projet, la demande qui a été créée risque de ne pas être pérenne au-delà de la durée du projet. Peu d'expériences ont été capitalisées sur cette question à laquelle les projets proposés pour cette FISONG pourront s'intéresser.

Pour la promotion de l'hygiène et de la demande en assainissement, les approches innovantes seront privilégiées (exemple : WASH United).

Pour le volet offre, les solutions techniques à faible coût seront recherchées. Des initiatives visant à développer une production locale et une standardisation des produits pourront être mises en œuvre, afin de réduire les coûts et générer une activité économique supplémentaire.

Les outils du marketing social (et plus généralement du marketing) seront mobilisés, tels qu'une définition claire du mix marketing / les « 4 P ». Les clients les plus pauvres seront la cible prioritaire (approche *Bottom of the Pyramid* – BOP). Le ciblage devra tenir compte de l'approche genre et identifier le rôle, les besoins et le niveau de pouvoir/prise de décision des femmes et des hommes parmi les clients les plus pauvres. Les outils d'IEC viseront un changement dans les stéréotypes attachés aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes dans l'hygiène et l'assainissement.

▪ **Approche intégrée assainissement liquide et solide**

L'assainissement liquide et la gestion des déchets solides ne sont pour ainsi dire jamais envisagés de manière concertée, alors que des synergies peuvent exister car leurs filières se ressemblent. Une démarche intégrée sera considérée positivement.

Tant pour l'assainissement liquide que solide, les projets devront améliorer le fonctionnement et la structuration de l'ensemble de la filière.

▪ **Partenariat avec la coopération décentralisée**

L'assainissement liquide et la gestion des déchets relèvent souvent de la responsabilité de la collectivité locale. Les collectivités françaises disposent donc a priori d'une expertise à partager dans ce domaine afin de renforcer les capacités de leurs homologues du Sud. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne la mise en place de taxes permettant de développer la filière aval. Les projets de cette FISONG chercheront donc à s'appuyer sur cette expertise du Nord et, dans la mesure du possible, à mobiliser également un cofinancement de la coopération décentralisée.

▪ **Evaluation de l'impact sur la santé**

La santé des populations est un enjeu essentiel de l'assainissement et de la gestion des déchets. Pourtant, peu d'études existent pour évaluer le lien entre le niveau de service (i.e. le niveau sur « l'échelle de l'assainissement ») et l'impact sur la santé, y compris sur le rôle des femmes dans le soin - « care »¹. Les ONG sont invitées à proposer des projets permettant de capitaliser sur ce sujet.

Calendrier prévisionnel de la FISONG :

- Deux semaines après la fin de la concertation thématique : publication de l'appel à propositions sur le site de l'AFD
- Soumission des propositions de projets (notes-projets succinctes) : un mois après la publication de l'appel à propositions.
- Notification des projets sélectionnés aux ONG concernées et publication des résultats sur le site de l'AFD
- Les ONG dont les propositions de projets auront été sélectionnées auront deux mois pour soumettre une proposition de projet complète à l'AFD afin de permettre le dialogue sectoriel.

¹ Les femmes sont majoritairement chargées du « care », c'est à dire du soin de la santé des membres de la famille. Elles sont responsables de l'hygiène, de l'alimentation et de l'entretien de l'environnement domestique. Elles sont aussi les premières éducatrices sanitaires et environnementales de leurs enfants.